

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 25 février 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Nus, Eugène \(1816-1894\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (93r, 94v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 25 février 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/10954>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 février 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Nus, Eugène \(1816-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Lepic, Paris

## Description

### Résumé

Sur le théâtre et la musique au Familistère. Godin informe Nus que la Société des compositeurs de musique, par la voie de son agent de Guise, s'oppose continuellement aux représentations musicales du Familistère. Godin a appris que la Société des auteurs dramatiques est représentée à Guise par un agent avec lequel l'entente est facile. Godin prend le parti de jouer sans restriction les comédies et les vaudevilles, mais de réservier les chansonnettes et la musique aux seules représentations gratuites excluant les spectateurs extérieurs. Godin interroge Nus sur les éditeurs de musiques qui se trouvent dans le domaine public, afin de pouvoir les jouer à l'occasion des représentations payantes.

### Notes

- La lettre est une réponse à la lettre d'Eugène Nus à Godin du 23 février 1869 (Cnam FG 17 (2) n).
- Eugène Nus répond à la lettre de Godin par une lettre du 26 février 1869, est conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) n).
- Lieu de destination : d'après la lettre d'Eugène Nus à Jean-Baptiste André Godin du 16 février 1869 (Cnam FG 17 (2) n).

## Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Musique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Théâtre](#)

Personnes citées

- [Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique \(France\)](#)
- [Société des auteurs et compositeurs dramatiques \(France\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Nus, Eugène (1816-1894)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Littérature
- Pacifisme
- Presse
- Spiritisme

BiographieAuteur dramatique, poète et humoriste né en 1816 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et décédé en 1894 à Cannes (Alpes-Maritime). Il est auteur de plusieurs ouvrages occultistes, rédacteur à *La Démocratie pacifique* et fonde en 1872 le journal *Le bulletin du mouvement social*. Il est un célèbre théoricien du spiritisme. Il réside au 46, rue Lepic à Paris puis, en 1880, au 80, rue Bonaparte, dans la même ville.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 22/08/2024

---

23 février 9

## Monsieur du Mansieur L. et les

Pardonnez mon de rérire  
encore nous souper de notre affaire  
théâtre; mais la passion qui mit  
la société des compositeurs dans  
l'orgueil de leur agent est assez  
étrange pour que je chuchote  
dernier mot de cette question à  
une première lettre que j'ai écrit  
à l'agent de notre association avec  
les propos les plus politis il me fit  
répondre par des suppositions infondées  
et depuis cette époque m'indonc épuisé sur  
différents non seulement celle que je disais  
de l'ordre, le précédent de notre  
société vient encor de me demander une  
nouvelle et mes deux sont pris  
progressifs mais ce sont ces qui paient  
les frais.

Suivant votre conseil nous nous  
passerons de faire marchandise ou  
nous n'en ferons usage qu'avec la  
gratuité - la plus complète et en ciblant  
le public de Ichard

j'aurai appris depuis lorsque votre  
lettre est venue me bâiller que la  
société des auteurs dramatiques a

4.C.

aussi son agent a faire m<sup>e</sup> déposer  
mais avec lui la lutte est faite  
il n'est pas puissante nous pouvons  
donc les combattre et malveillantes et nous  
abandonnons la chansonnette. alors  
la musique au moins les chansonniers  
et la musique de la suite des compositions.

mais à que je veux surtout vous  
demander par cette lettre c'est des  
renseignements sur la musique et les  
chansons du domaine public. comment  
on peut il faire que nous ne puissions  
plus être éditeurs en état de nous  
procurer cela ? nous nous rendrions un  
réitable service en nous désistant —  
nous nous en servirions pendant nos  
représentations payantes et nous ne  
publierions que chansons et à la  
musique des auteurs et compositeurs que  
dans nos représentations gratuites proposées  
pour un p<sup>re</sup> le travail des agents municipaux  
disposera pour nous.

notre comité théâtre a écrit à plusieurs  
éditeurs aussi ne nous a renseigné et  
pourquoi je crois devoir vous en reparler  
de cette affaire

Assez longtemps

je pourrai vous me retourner la correspondance je demanderai  
faire en partie